

Groupe Accident Assurances de Personnes

Garanties proposées

CHUBB®



Une solution complète de prestations financières et d'assistance pour la couverture des personnes contre le risque accident.

Composé d'un ensemble complet de prestations financières et d'assistance, notre produit s'adresse aux organisations (entreprises, mutuelles, fédérations, groupements, institutions financières...) pour assurer leurs collaborateurs contre le risque accident.

Au-delà de la couverture des événements survenus durant la vie professionnelle, le produit Groupe Accident peut couvrir la vie privée des assurés, en inclusion ou en facultatif.

Proposé en couverture annuelle, notre contrat est également disponible pour une durée ponctuelle afin de couvrir vos événements (séminaires, conférences, rencontres sportives...).

1. Assistance, conseil accompagnement

Pour aider les assurés et leurs ayants-droits à faire face à toutes les conséquences d'un sinistre, Groupe Accident offre un ensemble de prestations d'assistance et d'accompagnement.

- Aménagement du domicile en cas d'invalidité permanente supérieure à 30%, à concurrence de 15 000 €
- Prise en charge des frais de consultation d'un psychologue, à concurrence de 2 000 €, en cas de décès, invalidité ou dommage corporel suite à agression, acte de terrorisme, sabotage ou attentat
- Accompagnement psychologique et dans les démarches administratives pour la famille de l'assuré en cas de décès accidentel
- Service d'information sur les prestations utiles à la gestion du handicap et aide à la réadaptation, en cas d'invalidité permanente supérieure à 30%

2. Décès/invalidité accidentels

En cas d'accident entraînant le décès ou l'invalidité, des indemnités importantes sont versées à l'assuré ou à ses ayants droit. Celles-ci peuvent être exprimées en euros ou en années de salaire.

- Couverture du décès consécutif à un accident, jusqu'à 24 mois après la date du sinistre
- Couverture invalidité accidentelle totale et partielle ou invalidité absolue définitive consécutive à un accident
- Couverture des événements collectifs, à concurrence de 25 000 000 €

3. Coma/incapacité temporaire

Un accident peut avoir des conséquences uniquement temporaires, mais significatives sur le plan financier aussi bien que sur le plan médical. C'est pourquoi Groupe Accident propose ces prestations financières.

- Versement d'indemnités de complément de salaire, en cas d'incapacité temporaire consécutive à un accident
- Versement d'une indemnité journalière de 75 € par jour, avec maximum de 365 jours, en cas de coma de l'assuré suite à un accident

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Pierre Amet

Directeur commercial entreprises et courtage
T + 33 1 55 91 47 04
pierre.amet@chubb.com



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

01/19 FR0016-A

Groupe Accident Assurances de Personnes

Étude de cas

CHUBB®



Pour David, chef de chantier au sein d'une entreprise spécialisée dans les travaux d'accès difficile, la semaine n'a pas été de tout repos. Bien sûr, la nature même de cette activité implique que son équipe soit confrontée quotidiennement à de nombreux risques. Mais malgré toutes les compétences et les précautions mises en œuvre, il arrive parfois qu'un impondérable provoque un accident.

Sur le chantier de construction de remontées mécaniques dont David a actuellement la responsabilité, de violents orages ont provoqué un glissement de terrain, entraînant l'écroulement d'un pylône sur lequel travaillait son équipe. Malheureusement, un ouvrier parmi les plus expérimentés du groupe a été blessé. Touché à la tête et victime d'une commotion cérébrale, il est plongé depuis 3 jours dans le coma. Selon les médecins, ses jours ne sont heureusement pas en danger.

Cet accident est un véritable coup dur. Sa soudaineté et sa gravité ont profondément touché chacun des salariés. A cela s'ajoute l'incertitude causée par l'interruption des travaux. Bien que le chantier soit momentanément suspendu, David a dû s'employer plus que de coutume pour parer aux urgences de la situation, à commencer par la prise en charge du collègue blessé. Au moins, pour cela, il

a eu la satisfaction de pouvoir compter sur des services de secours efficaces et sur le contrat Groupe Accident souscrit par son entreprise. Il sait que le blessé est couvert et touchera une indemnité pour compenser son absence et les frais d'hospitalisation.

Ce week-end, David a prévu de se ressourcer en participant au tournoi de tennis organisé par son club. Joueur confirmé, il enchaîne les victoires sur 2 jours...mais accumule aussi de la fatigue physique...

Ravi de sa performance, il prend la route, seul, pour rentrer chez lui. La nuit tombe et après de longues minutes au volant, la lucidité lui fait défaut : il perd le contrôle de son véhicule et percute un obstacle en bord de route. David est secouru rapidement grâce à un témoin de l'accident qui prévient les pompiers. Hélas, ses vertèbres ont été gravement touchées et malgré de nombreuses interventions chirurgicales, il perd l'usage de ses jambes.

Le contrat Groupe Accident souscrit par son entreprise couvre également les accidents de la vie privée. Pour faire face à son invalidité, David touchera une indemnité importante et bénéficiera d'un réaménagement de son domicile, ainsi que de conseils pour l'aider à gérer son handicap au quotidien et faciliter sa réadaptation.

À qui s'adresse ce produit ?

L'offre Groupe Accident est une solution complète de prestations financières et d'assistance pour la couverture des personnes contre le risque accident. Elle s'adresse à tout type d'organisation qui souhaite améliorer la protection de ses collaborateurs et la gestion de sa couverture du risque accident.

Coma / incapacité temporaire ?

En cas d'incapacité temporaire due à un accident, Groupe Accident couvre les pertes financières de l'assuré.

Voir la fiche « Garanties proposées »

Pourquoi choisir Groupe Accident ?

Groupe Accident est un produit sur-mesure, qui s'adapte aux besoins de toutes les entreprises et leur permet d'optimiser la gestion du risque accident pour la protection des collaborateurs.

Voir la fiche « Avantages client »

Invalidité permanente accidentelle ?

En cas d'invalidité permanente accidentelle, totale ou partielle, Groupe Accident offre une indemnité et des prestations d'accompagnement de l'assuré pour l'adaptation de son quotidien.

Voir la fiche « Garanties proposées »

Quelle est l'expertise de Chubb sur ce sujet ?

Pour en savoir plus sur l'offre Chubb en matière d'assurance de personnes.

Voir la fiche « Edito du Responsable de l'Offre »

Vous recherchez une solution globale ?

Chubb propose aux sociétés multinationales des solutions d'assurance qui offrent une couverture homogène, partout dans le monde.

Voir les fiches « Chubb Programmes Internationaux »

En savoir plus sur Chubb ?

Chubb est un des leaders mondiaux du marché de l'assurance et de la réassurance. Chubb vous accompagne à travers un réseau actif dans plus de 190 pays.

www.new.chubb.com/fr

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex

www.chubb.com/fr

Pierre Amet

Directeur commercial entreprises et courtage

T + 33 1 55 91 47 04

pierre.amet@chubb.com



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

01/19 FRO016-A

Groupe Accident Assurances de Personnes

Avantages client

CHUBB®



1. Une solution complète et sur-mesure

Groupe Accident est un produit flexible, qui s'adapte aux besoins de chaque entreprise pour couvrir ses collaborateurs.

- Sélection de l'étendue de couverture, vie professionnelle incluant ou non la vie privée
- Une capacité de couverture très importante. Choix des montants d'indemnités pour le décès ou l'invalidité accidentels
- Une tarification adaptée aux activités de l'entreprise ou de l'organisation
- Possibilité d'un contrat ponctuel pour couvrir un événement
- Disponibilité d'extensions de garanties facultatives, telles que capital coup dur, capital reconversion, ou encore l'extension au risque de guerre dans les pays exclus

2. Une mise en place optimisée

Groupe Accident permet l'externalisation du doublement accident du régime de prévoyance de l'entreprise.

- Isolement du risque accident, pour sécuriser la profitabilité du programme de santé-prévoyance
- Apport de capacités supérieures en termes de capitaux et de territorialité
- Protection du compte de résultats
- Réponse aux obligations de certaines conventions collectives

3. Des programmes internationaux

Bénéficiez de l'expertise de Chubb à l'international pour déployer votre programme d'assurance au sein de toutes vos entités autour du monde.

- Limitation des risques réglementaires, en adaptant les contrats d'assurance aux législations locales
- Optimisation des aspects administratifs et financiers grâce à un programme globalisé
- Valorisation de l'image sociale, par le déploiement d'une protection homogène pour vos collaborateurs à l'international

Contactez-nous :

Chubb

Le Colisée, 8 avenue de l'Arche
92419 Courbevoie Cedex
www.chubb.com/fr

Pierre Amet

Directeur commercial entreprises et courtage
T + 33 1 55 91 47 04
pierre.amet@chubb.com



Chubb. Insured.SM

Le contenu de ce document a un caractère purement informatif. Il ne saurait être considéré comme un conseil ou une recommandation personnalisée à une personne ou à une société relatifs à un produit ou un service. Veuillez-vous référer aux textes de la police afin d'obtenir la totalité des clauses et conditions de celle-ci.

Chubb European Group SE, entreprise régie par le Code des assurances, au capital social de 896 176 662 euros, sise La Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 450 327 374.

01/19 FR0016-A